



Évaluation des résultats de l'école

DOCUMENT B : À l'usage des parents

Année scolaire :	2022-2023
------------------	-----------

Hubert-Maisonneuve

(nom de l'école en lettre moulée)

7 juin 2023

(date)

Christine Gauthier

(nom de la direction en lettre moulée)

7 juin 2023

(date du CÉ)

Les priorités de travail

- ✓ Promotion du code QR pour la dénonciation.
- ✓ Continuer à développer les mesures de suivis à long terme (régulation de situations problématiques).
- ✓ Continuer le développement d'ateliers sur les comportements positifs attendus.
- ✓ Développer un inventaire de moyens et actions pour traiter le sujet du harcèlement et des agressions sexuels (nouveau mandat à prescrire au plan de lutte venant du Ministère).

PERSPECTIVES

Les actions à maintenir

- ✓ Procéder à une analyse juste du milieu afin d'y récolter des données pertinentes pour l'élaboration du plan de lutte.
- ✓ Les mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation et de violence.
- ✓ Les mesures visant à favoriser la collaboration des parents à la lutte contre l'intimidation et la violence.
- ✓ Les modalités applicables pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence.
- ✓ Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté.
- ✓ Les mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte.
- ✓ Les sanctions disciplinaires applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes.
- ✓ Le suivi qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence .

Les actions à bonifier

- ✓ Promotion du code QR pour la dénonciation.
 - ✓ Les mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime d'un acte d'intimidation ou de violence ainsi que celles offertes à un témoin ou à l'auteur d'un tel acte.
- Précisions : Objectifs atteints du côté des mesures de soutien à court terme. Il serait pertinent de continuer à développer les mesures à long terme (régulation de situations).

Les actions à développer

- ✓ Continuer le développement d'ateliers sur les comportements positifs attendus.
- ✓ Développer un inventaire de moyens et actions pour traiter le sujet du harcèlement et des agressions sexuels (nouveau mandat à prescrire au plan de lutte venant du Ministère).